

Par ailleurs, le déficit à l'heure actuelle est en grande partie attribuable à une économie qui tourne bien en-deçà de sa capacité. Le déficit est également attribuable au fait que nous indexons nos recettes fiscales pour que les contribuables n'aient pas trop à souffrir de l'inflation. Par ailleurs, nous indexons presque tous les autres paiements afin qu'ils absorbent les effets de l'inflation. Cela ne fait qu'accroître le déficit.

● (2130)

Si je comprends bien, le projet de loi vise à plafonner l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers à 6 p. 100 en 1983 et à 5 p. 100 en 1984. Le déficit est visiblement dû toutefois à la combinaison de deux facteurs; d'une part, le fait que notre économie ne fonctionne pas à pleine capacité; d'autre part, le fait que l'impôt sur les particuliers a été indexé et que les consommateurs voient leur pouvoir d'achat diminuer à cause de l'inflation. Par suite, la question que l'on doit se poser, c'est de savoir le rôle que joue le déficit dans le cadre de la politique monétaire et ses répercussions sur le taux d'inflation.

Il va de soi qu'un déficit important nuit au succès de la politique monétaire. Cela, parce que les besoins de trésorerie du gouvernement fédéral contribuent à l'augmentation des taux d'intérêt et, en conséquence, la politique monétaire met davantage de temps à agir. La question que l'on doit se poser à propos du déficit, c'est de savoir s'il exerce une influence sur la masse monétaire. Pour ce qui est de ces dernières années, l'existence du déficit n'a pas amené la banque centrale à jouer avec la masse monétaire. En d'autres termes, le fait que nous ayons des budgets déficitaires n'a pas amené une augmentation de la masse monétaire. La situation pourrait certes changer, notamment si le déficit continue à croître et que les dépenses continuent à augmenter au rythme que nous avons connu ces dix dernières années, par exemple. Il serait alors impossible pour la banque centrale de ne pas accroître la masse monétaire. Ce n'est pas le cas pour l'instant, toutefois.

Il faut se demander si la banque centrale n'est pas en train de modifier sa politique à ce sujet, et si nous devons nous poser cette question, c'est parce que la position adoptée par la banque centrale est un facteur crucial. Le discours que le gouverneur de la banque centrale a prononcé hier à Toronto devant le Canadian Club nous fournit un élément de réponse. Il continue de considérer l'inflation comme le problème numéro un. Il s'interroge au sujet des liquidités internationales et de la position que les pays étrangers vont adopter vis-à-vis des nations qui sont largement endettées. Il se dit aussi préoccupé des taux d'intérêt qui ont été acceptés en période inflationniste, sous prétexte que l'inflation allait nous permettre de résoudre la dette intérieure. Le gouverneur de la banque centrale a abandonné l'objectif qui avait été fixé pour M-1.

Je dois avouer que je suis très inquiet. Je comprends que du fait des changements apportés au système bancaire et de la politique en matière de crédit des banques, il est difficile de maintenir un objectif pour M-1. Par contre, il n'est pas difficile de se fixer un objectif pour la base monétaire. Les preuves ne manquent pas pour montrer que la base monétaire a des répercussions sur M-1.

Honorables sénateurs, vous devez vous poser la question suivante: Pourquoi la Banque du Canada a-t-elle apporté cette modification? Si elle a jugé que la valeur globale de M-1 n'est pas un élément fiable, pourquoi n'a-t-elle pas eu recours à la base monétaire, base fiable et qu'on peut raisonnablement contrôler? La base monétaire est constituée de la monnaie en circulation et des réserves bancaires que la banque centrale peut très facilement contrôler. Nous devons donc nous demander pourquoi la banque a agi ainsi.

Honorables sénateurs, je ne pense pas que la banque centrale ait cessé de lutter contre l'inflation. Cependant, ce qui arrive vraisemblablement, à mon avis, c'est qu'au lieu de se soucier du niveau de la masse monétaire, quel que soit le total utilisé pour établir ce niveau, la banque centrale se soucie maintenant du niveau des taux d'intérêt, ainsi qu'elle le faisait il y a une dizaine d'années. Autrement dit, la banque va fixer le taux d'intérêt et laisser grossir ou diminuer la masse monétaire pour maintenir ce taux.

D'aucuns pourraient fort bien dire que c'est bon, que si nous pouvions ramener les taux d'intérêt à un certain niveau, ce serait un pas en avant. En bien, nous avons vécu cela et c'est une mesure rétrograde. Honorables sénateurs, c'est une mesure très rétrograde et si c'est à cela que songe le gouverneur, ce serait une grave erreur.

Cela dit, je n'ai pas de conclusion à tirer. Je m'inquiète tout simplement du fait que nous sommes probablement témoins depuis deux ou trois mois—et que nous avons probablement atteint le point de non-retour dont il était question dans l'allocution du 29 novembre—d'un changement majeur dans la politique de la banque centrale canadienne. S'il s'agit du changement que je crains, c'est alors en effet un changement pour le pire.

L'honorable Duff Roblin (leader adjoint de l'opposition):

Honorables sénateurs, avant qu'un autre sénateur prenne la parole, je pourrais peut-être poser une question à mon honorable ami.

Ma question découle de ce qu'en lisant les comptes rendus du discours du gouverneur, je me suis posé exactement la même question que mon honorable ami, à savoir, quelle sera la règle en matière de restriction monétaire si nous abandonnons l'indicateur M-1. J'en suis arrivé à la conclusion, comme, je crois, mon honorable ami, que le gouverneur n'a pas exposé clairement la politique à cet égard. S'il y a eu changement de politique, il n'a pas expliqué en quoi consistait ce changement.

Ma question est la suivante: mon honorable ami est-il d'avis qu'il serait utile de demander au gouverneur de la Banque de nous faire la faveur de comparaître devant le comité des finances nationales, ce qui nous permettrait d'en discuter avec lui et lui donnerait l'occasion de nous donner tout éclaircissement qu'il pourrait juger souhaitable quant à sa politique?

Le sénateur Everett: Certainement, honorables sénateurs, je le crois.

Le sénateur Roblin: Dois-je comprendre que le comité transmettra une invitation au gouverneur?

Le sénateur Everett: Oui, nous le ferons.

(Sur la motion du sénateur Doody, le débat est ajourné.)